Baromètre Salariés

Secteur santé • Pharmacie d'officine

TEMPS DE TRAVAIL

2021

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

PART IMPORTANTE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de deux tiers des salariés de la branche travaillent à temps complet.

REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2009, le taux de salariés à temps partiel dans la branche diminue jusqu'en 2018. Il baisse de 5,7 points.

Les prévisions pour les années 2019 à 2021 anticipent le maintien de cette tendance.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)

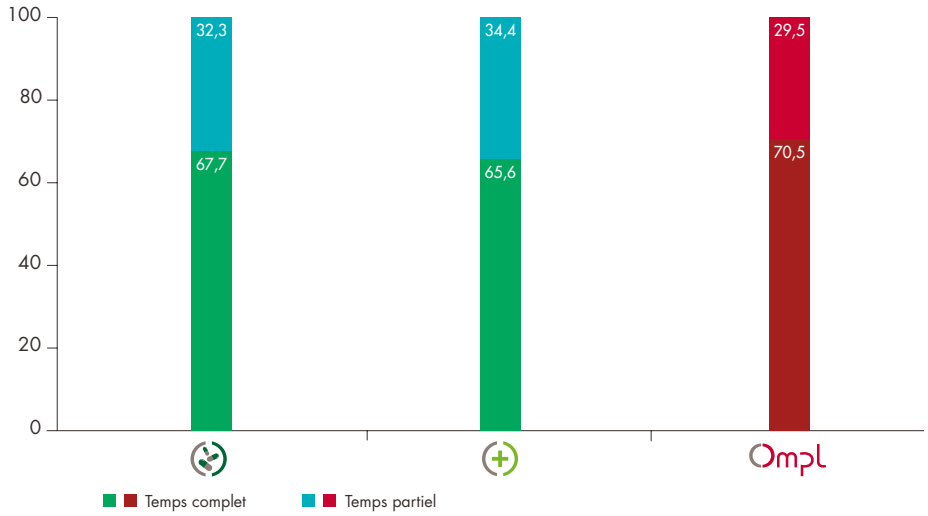

Source : Insee, DADS 2018.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)

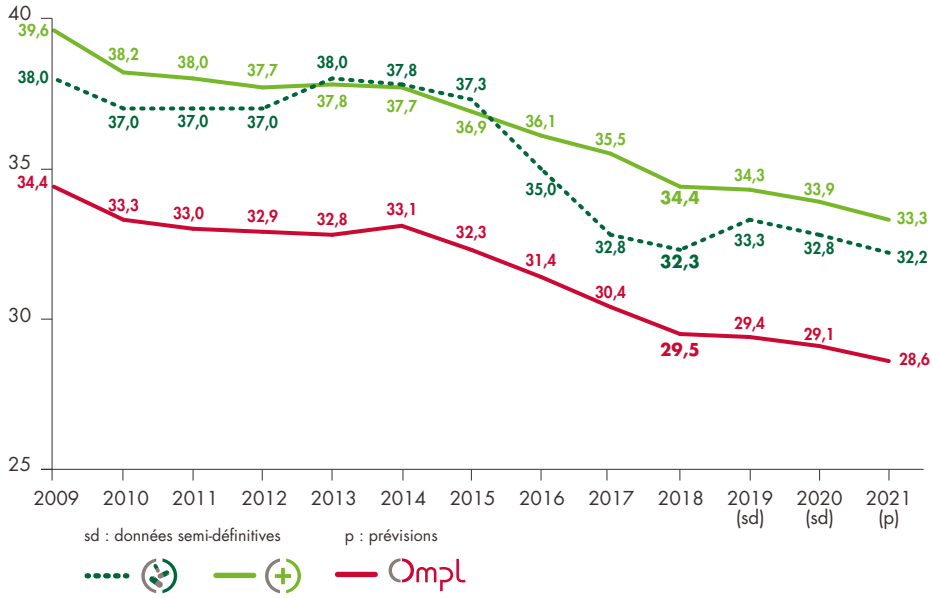

Source : Insee, DADS 2009-2018, estimations.

Secteur santé

Branche professionnelle

Pharmacie d'officine

www.ompl.fr
18-20 boulevard de Reuilly • 75012 Paris • ompl@ompl.fr

FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 13,2 points).

Répartition des salariés par genre et temps de travail (%)

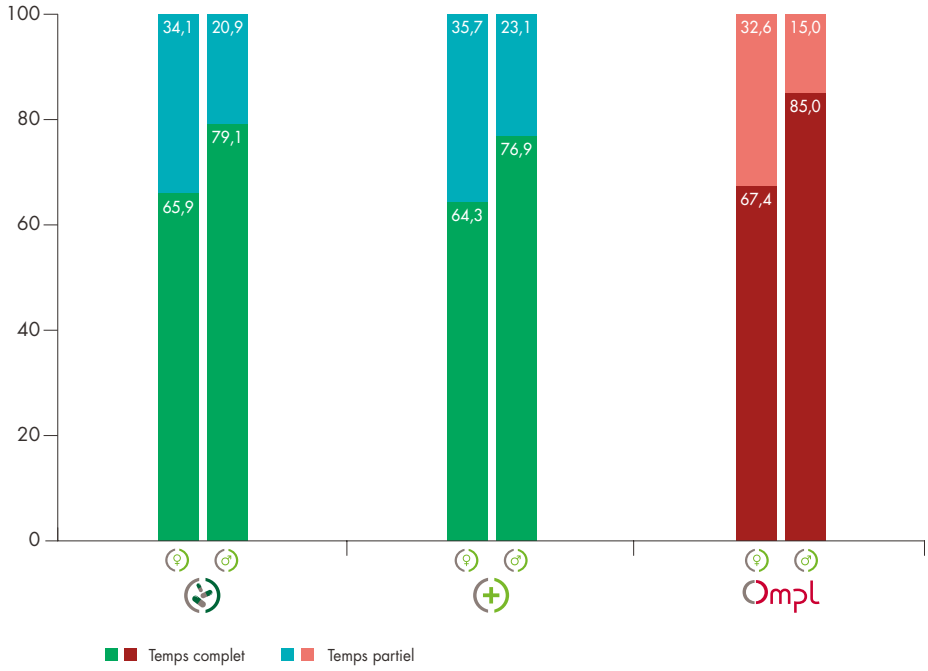

Source : Insee, DADS 2018.

PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus d'un tiers des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 27,9 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)

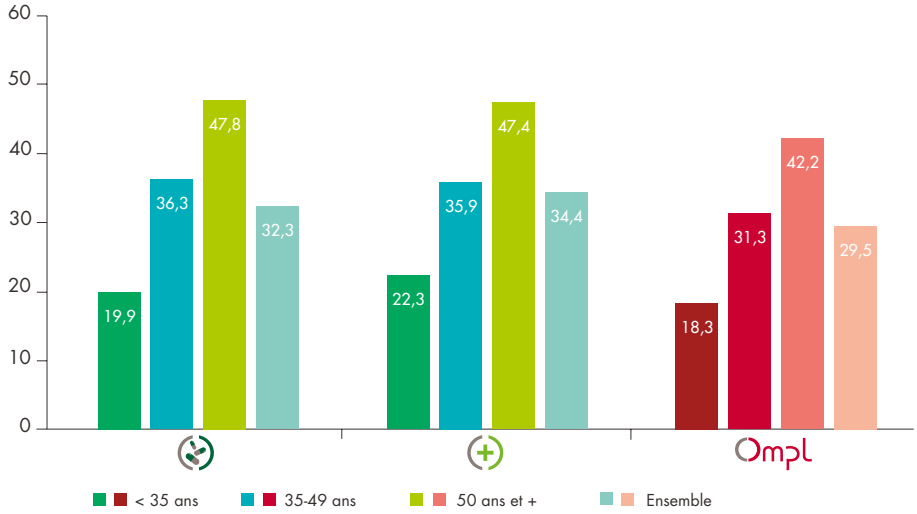

Source : Insee, DADS 2018.

OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers
Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	40,8	40,6	28,0
Professions intermédiaires	26,5	26,3	22,6
Employés	30,0	36,0	32,3
Ouvriers	54,2	58,6	57,5
Ensemble	**32,3**	**34,4**	**29,5**

Source : Insee, DADS 2018.

SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre.
Il est maximal pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (39,4 %) et atteint un minimum pour les DOM (17,2 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	39,4	39,6	33,7
Bourgogne-Franche-Comté	34,0	37,2	34,1
Bretagne	32,1	36,7	31,4
Centre-Val de Loire	29,0	32,2	28,9
Corse	21,5	27,1	24,8
DOM	17,2	23,2	21,6
Grand Est	35,5	38,0	34,1
Hauts-de-France	37,7	37,7	33,1
Île-de-France	27,5	27,6	21,2
Normandie	32,3	34,8	31,2
Nouvelle-Aquitaine	29,1	32,2	28,7
Occitanie	33,8	35,8	32,5
Pays de la Loire	33,4	37,3	32,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	31,5	34,2	31,2
Ensemble	**32,3**	**34,4**	**29,5**

Source : Insee, DADS 2018.